

## **Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)**

---

### **GT : « Brucellose alternatives abattage total »**

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants ou une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

#### **■ Contexte :**

La Loi de Santé Animale (LSA) confirme l'obligation d'éradication des brucelloses bovines par les états membres (catégorie BDE). Ainsi toute suspicion de brucellose doit être déclarée et entraîne l'application de mesures de police sanitaire.

Les foyers de brucellose en 2012 et 2021 ont conduit à renforcer la surveillance des cheptels de ruminants vis-à-vis de la brucellose dans le Bary (Haute Savoie) et les Aravis (Savoie et Haute Savoie).

Par ailleurs, en 2021, le dernier foyer de brucellose bovine a conduit à assainir le troupeau par l'abattage de tous les bovins du troupeau. Cependant, les vaches laitières de cet élevage de race Abondance, race rustique locale, produisaient un lait à forte valorisation. L'éleveur avait opéré de longue date une sélection génétique que celui-ci souhaitait préserver. A cet effet, l'Anses a été saisie pour un avis sur le prélèvement et l'utilisation d'embryons chez les femelles gestantes de ce foyer.

Enfin, dès lors que la LSA permet l'abattage partiel, les organisations professionnelles agricoles questionnent la pertinence de maintenir la pratique actuelle d'abatage total pour l'assainissement des foyers de brucellose bovine.

#### **■ Rôle et missions :**

Dans ce contexte, l'Anses a été saisie par la Direction générale de l'Alimentation (DGAL) pour une demande d'expertise scientifique relative à la mise en œuvre de mesures de lutte pour l'assainissement des foyers de brucellose autres que l'abattage total du troupeau.

Le GT sera chargé d'identifier et d'évaluer les critères permettant de définir les animaux à éliminer dans un foyer et d'évaluer le risque de persistance de *Brucella spp* dans un troupeau de bovins en cas d'assainissement d'un foyer par abattage des seuls animaux infectés.

L'évaluation du risque à l'Anses est fondée sur l'expertise collective réalisée au sein de plusieurs panels d'experts, appelés comités d'experts spécialisés (CES), parmi lesquels le CES « Santé et bien-être des animaux » (CES SABA) est en charge de toutes les saisines liées à la santé et au bien-être des animaux. Pour des saisines complexes et requérant certaines compétences non disponibles dans le CES, un groupe de travail (GT) spécialisé peut être créé et faire l'objet d'un appel à candidatures, afin de constituer un groupe multidisciplinaire approprié à la thématique à traiter.

Ainsi, le GT « Brucellose alternatives abattage total » agira en tant que GT rattaché au CES SABA, procédant à la réponse à la saisine sous forme d'un rapport et menant ses propres débats de manière indépendante. Il rendra compte régulièrement au CES SABA et, à l'issue de ce travail, il transmettra son rapport au CES pour validation finale, avant constitution de l'avis de l'Anses.

### ■ **Composition et fonctionnement :**

Le GT fera appel à des experts, français ou étrangers, ayant des compétences dans les domaines suivants :

- 1) Brucellose bovine
- 2) Maladies réglementées
- 3) Evaluation des risques

Les compétences spécifiques recherchées sont mentionnées dans la fiche « compétences ».

Les membres du GT seront nommés par décision du directeur général de l'Anses.

Les travaux du GT devraient débuter en novembre 2024, pour une durée d'un an. Ce collectif d'experts se réunira en séances plénières environ toutes les quatre semaines (en présentiel ou en visioconférence). Il est notamment attendu de la part de chaque expert de contribuer aux travaux d'expertise collective ainsi qu'à la rédaction et la relecture du rapport associé. La langue de travail est le français.